LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- MIGRATIONS EN AMÉRIQUE CENTRALE -

ANDRZEJEWSKI JADE
BOBIN LAURELINE
BOUDOT LAURA
BURGAIN LUCAS
HEUBERGER SALOMÉ
MARTI ERIC
MAZARS AGATHE

FÉVRIER 2020

DROIT HUMANITAIRE

«LES PASSEURS IMPOSENT AUX FEMMES CANDIDATES À L'IMMIGRATION D'AVOIR RECOURS À UN MOYEN DE CONTRACEPTION AVANT LE VOYAGE »

À la suite de la crise migratoire de 2015, l'immigration est révélée comme sujet éminemment politique, discuté par les médias, les politiques, mais également par les chercheurs. Etudiées selon un angle sécuritaire, anthropologique, économique ou social, les migrations n'ont néanmoins que rarement été envisagées selon la perspective du genre. Amnesty International titrait son rapport de 2010 *Victimes invisibles, les migrantes sur la route de Mexico*. Il s'agit d'interroger le statut de femme migrante. Cette identité explique-t-elle une spécificité de l'immigration et des violences qui y sont liées ? Ce sont principalement des revues sociologiques (*L'Observatoire* n°95 : Femmes et violences de l'exil, 2018), des chercheuses anthropologues et sociologues (Lourdes Arizpe, Nathalie Ludec), ou encore des ONG et organisations internationales, qui répondent par l'affirmative à cette question. Leurs analyses s'appuient notamment sur les chiffres toujours plus hauts de meurtres et de disparitions de femmes en Amérique Centrale, lorsque l'itinéraire des migrantes croise le Mexique.

Amnesty International estime qu'en 2010, 60% des femmes et jeunes filles traversant le Mexique pour les Etats-Unis sont violées.

Amnesty International estime qu'en 2010, 60% des femmes et jeunes filles traversant le Mexique pour les Etats-Unis sont violées. Un rapport de l'organisation de 2010 explique qu'à leur statut de femme s'ajoute la vulnérabilité inhérente au statut de migrant: « les femmes et filles migrantes […] sont exposées aux risques de violences sexuelles perpétrées par les gangs criminels, les réseaux de trafics d'êtres humains, d'autres migrants, ou des personnels politiques ». Le même rapport identifie le viol comme un fléau de l'immigration des femmes en Amérique du Sud et Centrale, tant et si bien que « les passeurs imposent aux femmes candidates à l'immigration d'avoir recours à un moyen de contraception avant le voyage »

« Jalonné de violences et d'obstacles dans le pays d'origine, sur la route migratoire, mais aussi dans le pays d'accueil, le parcours d'exil est d'autant plus éprouvant qu'il se conjugue au féminin. » Cet incipit de la revue l'*Observatoire* cerne déjà une première difficulté. En effet, malgré une hétérogénéité des contextes nationaux, et malgré une différence importante entre monde rural et centres urbains à l'intérieur même des frontières, comment différencier les violences perpétrées à l'encontre des femmes et des hommes à l'origine de l'immigration en Amérique du Sud?

Ce questionnement en implique un second : est-il possible d'édifier une stricte frontière entre violences à l'origine de l'immigration et violences de l'immigration ? En effet, l'immigration impose une tripartition de l'espace entre pays de départ, routes de l'immigration et pays d'arrivée. Néanmoins, cette distinction n'est pas aussi claire sur le plan de la temporalité, pour ce qui est des violences. Ainsi, une rançon payée à un gang dans un pays de départ; alors même qu'elle pouvait être facteur de départ, peut continuer de s'abattre sur la migrante dans le pays d'arrivée dès lors que l'organisation criminelle menace la famille restée dans le pays de départ. La présente étude s'efforce de proposer une analyse qui questionne la pertinence de la thèse de violences de l'immigration spécifiques aux femmes migrantes en Amérique du Sud.
Existe-t-il des violences de l'immigration propres aux femmes ou sont-elles la déclinaison genrée de violences plus générales ?

LA DIFFICULTÉ DE LA SPÉCIFICATION DU PROFIL DES FEMMES MIGRANTES

Malgré la complexité d'établir l'itinéraire de leur parcours, de manière individuelle, il est possible d'identifier les principaux pays de départ des femmes migrantes: le Honduras, le Guatemala, Salvador, la Colombie, le Venezuela et le Mexique.

Seules ou accompagnées d'enfants, parfois de leurs familles, elles fuient la violence endémique, criminelle, mafieuse, l'insécurité et les inégalités qui sévissent dans ces pays d'Amérique du Sud. Parmi les villes les plus criminogènes au monde recensées par l'UNODC en 2013, San Pedro au Honduras et Salvador au Salvador sont en tête. Ces moteurs de la migration (crises politiques et économiques, conflits armés) ne semblent pas spécifiques aux femmes…. Néanmoins ils peuvent se décliner dans leurs caractéristiques, dans leurs expressions, c'est-à-dire être à l'image de la condition des femmes dans ces pays d'Amérique du Sud. Les femmes migrantes seraient dès lors les victimes de violences les visant spécifiquement dans leurs pays de départ.

Nathalie Ludec propose une étude sociologique des migrations en Amérique du Sud selon la perspective du genre. Hors d'un cadre de référence scientifique, est préconçue l'idée de femmes migrantes issues d'un milieu social défavorisé. Cependant, la migration féminine en Amérique du Sud est caractérisée par une grande diversité des milieux socioprofessionnels. L'anthropologue Lourdes Arizpe souligne des particularités nationales; le profil des femmes migrantes serait conditionné par le contexte socio-économique du pays de départ. Nathalie Ludec conclut qu'ici « les femmes ont des caractéristiques propres de par leur champ d'activité qui est le travail domestique ». Lourdes Arizpe propose, pour le Mexique, les contours d'une migration des femmes issues de milieux ruraux, vers la ville de Mexico. Avec l'essor d'une classe moyenne et la hausse du niveau de vie, Mexico est le coeur d'un développement du travail domestique. Travail domestique et migration féminines, en Amérique du Sud sont donc étroitement liés pour l'anthropologue. Elle constate un déplacement des milieux ruraux vers les centres urbains, localisés à la frontière mexicaine.

IDENTIFIER LES SOURCES RÉGIONALES DES MIGRATIONS EN AMÉRIQUE DU SUD:

ISOLER ET SPÉCIFIER LA MIGRATION DES FEMMES

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés identifie l'Amérique du Sud comme un point pivot de la crise migratoire. La Colombie détient le record mondial du nombre de déplacés forcés: 8 millions de déplacés internes en 2018. En questionner l'origine permet de désigner le conflit armé comme principal moteur des migrations.

Ainsi, le conflit colombien, par ses conséquences et la difficulté du désarmement, continue de pousser de nombreuses Colombiennes sur les routes des migrations. Des Salvadorien.n.e.s, suite à la guerre civile de 1979, en tant que réfugié.e.s politiques, ont quitté leur pays pour les Etats-Unis. Le Venezuela connaissait en 2018 le plus grand nombre de demandes d'asiles. A l'origine : une crise politique et économique, deuxième moteur des migrations en Amérique du Sud. Selon l'ONU, l'inflation a poussé plus de 2 millions de Vénézuélien.ne.s à quitter leur pays pour la Colombie, l'Equateur ou le Pérou. Avec un taux annuel de 43 homicides pour 100 000 habitants en 2017, le Honduras est l'État le plus violent de la planète. De plus, sept Honduriens sur dix vivent sous le seuil pauvreté d'après la Banque mondiale

.Comme ses voisins le Salvador et, dans une moindre mesure, le Guatemala, le Honduras est débordé par la toute-puissance du crime organisé. Au Honduras, la corruption ainsi que le mépris des droits des communautés indigènes et des défenseurs de l'environnement sont d'autres motifs de défiance envers les institutions pour des populations qui ne voient d'avenir que dans l'immigration.

Médecins du Monde, afin de caractériser le contexte de la migration dans cette région, choisit le terme de "violence structurelle". Si cette violence n'est pas spécifique aux femmes, il n'en demeure pas moins que ses caractéristiques (insécurité, inégalités, crime organisé) se déclinent et ciblent les femmes d'une manière qui est conditionnée par leur vulnérabilité et par leur identité sociale.

?

En est-il de même pour les violences de l'immigration ? Le départ des femmes sur les routes marque-t-il l'avènement d'un nouveau type de violence spécifique, dont elles seraient les victimes ?

LE DROIT, LES FEMMES ET LES MIGRATIONS

Le statut de "migrant.e"

Le guide « Migration and International Human Rights Law », publié en 2014 par la Commission internationale des juristes, nous apprend qu' avoir le statut de « migrant.e » implique généralement pour l'individu « d'être mis dans une position d'infériorité par rapport aux citoyens détenant le passeport des pays traversés », et sous-entend donc d'avoir des droits restreints par rapport à ces derniers.

Les migrants et particulièrement les migrantes se déplacent donc dans un monde « nouveau, peu familier et moins sûr ». Ainsi, si les migrant.e.s ne sont pas tou.te.s soumis.es aux mêmes violences, tou.te.s ou presque en revanche risquent de souffrir d'une violation totale ou partielle de leurs droits.

Un.e « migrant.e légal.e » peut par exemple être confronté.e à un manque de protection de ses droits du travail et subir dans ce même travail violences et conditions inférieures aux normes en vigueur.

Un.e réfugié.e peut être absorbé.e dans un processus habituellement arbitraire de qualification des réfugiés, au cours duquel ses droits sont réduits et où le demandeur se retrouve dans un « vide juridique sans identité ».

Un.e migrant.e sans papiers est l'individu le plus vulnérable. Les individus qui se trouvent dans cette situation peuvent craindre d'être identifiés et expulsés et renoncent donc souvent à faire valoir leurs droits naturels lorsque ces derniers sont violés.

Les droits de l'Homme, tels qu'ils sont garantis dans les législations nationales et internationales, ont donc un rôle essentiel dans la protection des migrant.e.s. Le Groupe mondial sur la migration rappelle ainsi que « les droits fondamentaux de toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, doivent inclure » les six points suivants :

En effet, les migrant.e.s n'ont souvent pas ou peu connaissance de leurs droits, voire aucun moyen d'avoir facilement accès à un recours juridique efficace pour réparer les violations de ces derniers. Ainsi, si un système juridique national est essentiel, il reste difficile à utiliser par les migrant.e.s lors de leurs déplacements.

1. "Le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne et à ne pas subir d'arrestation ou de détention arbitraire, et le droit de chercher l'asile contre la persécution;
2. "Le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur l'ethnie, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale ou toute autre situation;
3. "Le droit d'être protégé contre les abus et l'exploitation, de ne pas être réduit en esclavage ou à la servitude involontaire, et de ne pas subir la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
4. "Le droit à un procès équitable et à une réparation légale;
5. "Le droit à la protection des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit à la santé, à un niveau de vie suffisant, à la sécurité sociale, à un logement adéquat, à l'éducation, et des conditions de travail justes;
6. "Les autres droits de l'Homme tels que garantis par le droit international et les droits de l'Homme auxquels l'État est partie."

Si l'on se réfère à ce corpus normatif, aucun individu, et particulièrement les migrant.e.s, ne devrait pouvoir être privé de ses droits fondamentaux sous prétexte d'être entré ou d'être resté dans un pays en violation des règles nationales d'immigration. La réalité est pourtant différente car « les droits deviennent illusoires s'il n'y a aucun moyen de revendiquer leur mise en œuvre ».

« Les migrant.e.s ont donc des droits, mais pas ou peu de moyens d'en faire usage ou de demander leur respect. Ils sont légalement sans voix ». Si cette situation est avérée dans les migrations en Amérique centrale/Latine, certains moyens légaux et juridiques ont toutefois été mis en place par des instances internationales et les États-Unis pour essayer de prévenir les violences, notamment faites aux femmes, et ainsi les protéger.

Les États-Unis reconnaissent le genre comme catalyseur de violences

Les États-Unis, depuis 1968, se basent sur les compétences du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) en matière de protection des réfugiés et notamment celle des femmes. En effet, l'interprétation de l'UNHCR sur les lois relatives aux réfugiés reconnaît la caractéristique du genre et les violences spécifiques qui en découlent. Ainsi, les femmes sujettes à des violences fondées sur leur appartenance de genre pourraient bénéficier de la protection relative au statut de réfugié aux États-Unis.

L'UNHCR définit un groupe social particulier comme un « groupe de personnes partageant des caractéristiques communes autres que leur risque d'être persécuté.e.s » : « les femmes sont un exemple précis de sous-ensemble social défini par des valeurs innées et caractéristiques immuables (...) et qui sont fréquemment traitées de façon différente que les hommes ». Les autorités administratives américaines ainsi que plusieurs cours fédérales reconnaissent l'interprétation de l'UNHCR. Le genre est ainsi un « groupe social particulier ». Ils ajoutent même que « les femmes ont une position différente que les hommes dans de nombreuses sociétés » et que « les femmes pourraient souffrir et subir des violences uniquement à cause de leur genre ».

Ainsi, des femmes cherchant l'asile aux États-Unis pourraient faire leur demande en vertu de ce statut de « groupe social particulier ». Or, malgré l'existence et la volonté de mettre en place certains recours juridiques pour répondre spécifiquement aux violences faites aux femmes, il apparaît qu'une telle protection reste très difficile à mettre en place, en particulier pour des violences subies lors des migrations-mêmes.

TRAFIC SEXUEL ET MIGRATION

25 647: le nombre de femmes qui ont passé la frontière Mexique/États-Unis dans le cadre de trafic sexuel en 2006.
15 - 19 ans : la période au cours de laquelle les femmes ont le plus de risque d'être victimes de trafic sexuel. La deuxième catégorie d'âge la plus touchée est les 20-24 ans puis les 10-14 ans.
Équateur : le pays avec le plus fort risque pour les femmes d'être victimes de trafic sexuel avec un taux de 0.20%. Le second pays est le Guatemala (0.15%) suivi du Mexique (0.14%).

Selon une étude mandatée par le département de la Justice des États-Unis en 2006 et conduite sur ces pays: les États-Unis, la Colombie, l'Équateur, le Salvador, le Guatemala, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou, le Venezuela.

Trafic humain, trafic sexuel, quel rapport avec la migration ?

Pour qualifier une situation de trafic humain, trois conditions sont nécessaires :

1. - Il s'agit tout d'abord d'un acte : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes.
2. - L'usage de "menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation".
3. - Enfin le trafic humain est caractérisé par un but d'exploitation de la personne qui recouvre différentes formes : prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage et similaire, retrait d'organes, autres formes d'exploitation.

Trafic humain et migration sont liés par le biais des migrations forcées à des fins d'exploitation. Déplacer les victimes dans un lieu inconnu, sans contact local, rend plus difficile leur fuite et les recours légaux. Le trafic humain est donc une cause de migration, mais la migration favorise également les risques d'être victime de ces trafics. En effet, la vulnérabilité des personnes migrantes, liée au manque de statut légal, fait des migrant.es des victimes privilégiées du trafic humain.

Ainsi selon les statistiques de la National Human Trafficking Hotline des États-Unis, la migration et les déplacements sont la principale cause de risque d'être victime de trafic humain.
Le trafic sexuel représente la grande majorité du trafic humain en Amérique centrale. Les populations les plus touchées sont les femmes : l'Observatoire International des Migrations observe que les victimes de trafic au Mexique sont à 80% des femmes. Ces femmes ont entre 2 mois et 50 ans, cependant 70% des victimes ont entre 13 et 17 ans (OIM, 2011). Le caractère international des réseaux de trafic sexuel varie beaucoup d'un pays à l'autre. Au Guatemala, les victimes sont à 4% Guatémaltèques, en revanche 79% des victimes repérées au Salvador sont natives du pays .

Trafic sexuel : modus operandi

Le trafic sexuel, en particulier au niveau international, nécessite un fort degré d'organisation ainsi qu'un réseau d'acteurs, pour toutes les étapes qui mènent à l'exploitation (recrutement, voyage, etc.) puis l'exploitation en elle-même. La première étape consiste à « hameçonner » les futures victimes. Dans la plupart des cas, les personnes chargées de recruter de nouvelles femmes ne le font pas par la force, mais en trompant la personne. Le « recruteur » repère des femmes, le plus souvent jeunes et dans une situation économique difficile. Il va alors se rapprocher de la jeune femme ou de sa famille, acquérir leur confiance et faire une proposition avantageuse, mais nécessitant un éloignement de sa région (sur le territoire ou à l'international). Le processus de rapprochement peut prendre des formes très variées. Parmi les appels de détresse reçus par le National Human Trafficking Hotline les victimes avaient été majoritairement recrutées par la stratégie du rapprochement sentimental. Les autres stratégies et leur fréquence sont répertoriées dans le graphique suivant.

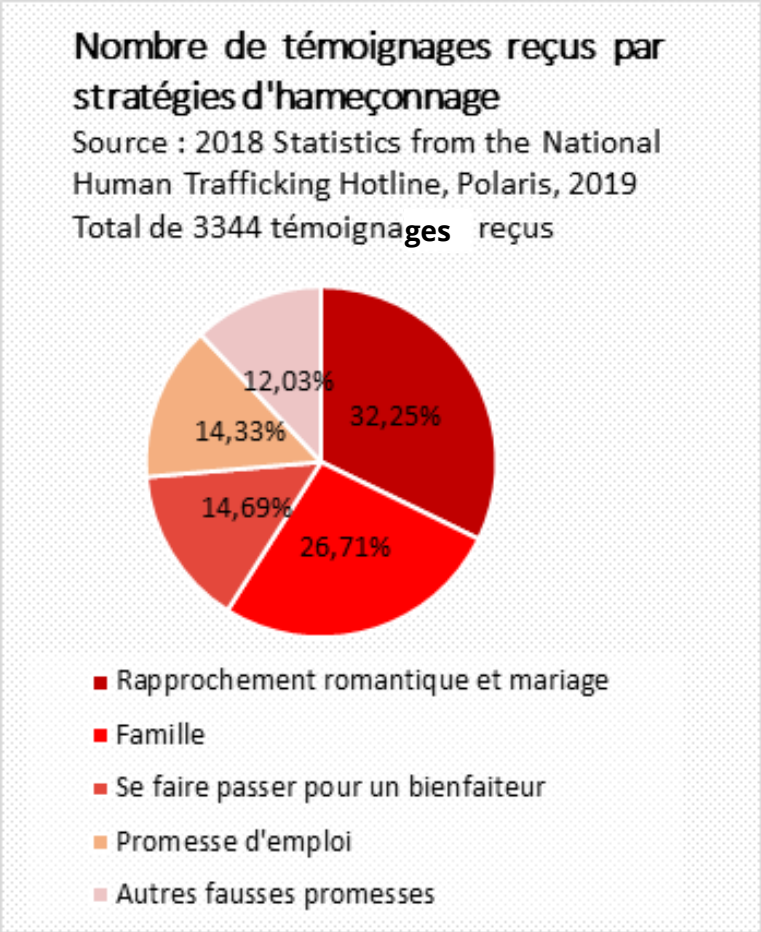

Une fois que la personne accepte la proposition qui lui est faite, elle va se déplacer de son plein gré. Cependant une fois arrivée au point de rendez-vous, ou dès le début du voyage si elle est accompagnée, elle est prise au piège. Les déplacements font appel à des réseaux de corruption. Ils sont parfois opérés par un cartel international combinant des activités de transport de drogue et du trafic humain. Une fois sur place la victime est prisonnière du bordel. Elle ne pourra, la plupart du temps, qu'en sortir accompagnée pour rejoindre un motel avec un client. L' « acceptation » du travail par la victime se fait par la violence ou la menace de la violence envers la famille. Les femmes sont alors traitées comme des marchandises, parfois « marquées » par des tatouages ou autres signes distinctifs pour montrer leur appartenance.

Le réseau de trafic sexuel Barberena : la promesse d'un meilleur avenir à l'étranger.

Le réseau de Barberena sévissait dans la ville guatémaltèque du même nom, non loin de la frontière avec le Salvador. Il a été démantelé au milieu des années 2000. Le procès qui a suivi en 2007 a permis de récolter le témoignage de 17 survivantes parmi les 26 sauvées dans l'opération conjointe d'Interpol et du Bureau du Procureur général du Salvador.

Ce réseau se servait du désir de migrer pour avoir une meilleure vie afin de piéger des femmes dans un réseau de prostitution forcée. Des membres du réseau se présentaient aux familles pauvres des régions rurales du Salvador comme employés d'un restaurant venant d'ouvrir à Barbarena et cherchant des employés. Le salaire est de 70$ par semaine, le trajet est pris en charge par l'employeur et la famille qui envoie un de ses membres reçoit un dédommagement de 50$. Les femmes acceptant l'offre avaient alors rendez-vous au Guatemala, au bar El Pantanal à Barberena. Une fois sur place, elles étaient accueillies par des hommes armés et une femme, Sonia Garcia, les invitant à changer de tenue et à proposer des services sexuels aux clients du bar sous peine de coups. Ainsi, presque aucune femme ne pouvait travailler les premières semaines à cause de leurs visages tuméfiés qui déplaisaient aux clients. Les femmes étaient ensuite retenues prisonnières et devaient travailler dans des conditions sanitaires déplorables. Tout refus de travailler ou désobéissance était puni par de la violence. Les femmes retenues prisonnières étaient considérées comme des marchandises et leur bien-être physique ou moral n'était nullement pris en compte. Même gravement blessées elles étaient dépourvues de soins. Les enfants nés du trafic étaient tout autant considérés comme de la marchandise puisque revendus sur le marché noir pour 5000$.

Ce réseau familial n'aurait pas pu fonctionner sans un réseau de corruption locale. La police prévenait les trafiquants de toute descente en échange de pots-de-vins hebdomadaires et de la qualité de client « V.I.P. » lorsqu'ils visitaient le bordel. Certains employés municipaux étaient également clients. Loin de leur famille et de tous leurs proches, sans recours possible aux autorités locales, les victimes ont peu de moyens de s'échapper. L'éloignement est un avantage majeur pour les trafiquants car il laisse les victimes sans ressources.

Source : Oscar Martinez, « Men who sold women : human trafficking Networks in Central America», Insight Crime, October 25, 2012.

LES VIOLENCES LIÉES AU MANQUE DE PROTECTION LÉGALE

Du fait de l'illégalité de leur présence dans certains pays qu'ielles traversent ou bien dans le pays où ielles s'installent, les migrant.e.s sont plus vulnérables aux violences puisqu'ielles manquent de protection légale.

Les migrant.e.s sont en général peu enclin.e.s à recourir à l'aide des systèmes juridiques des pays où ielles se trouvent illégalement. Ielles craignent en effet souvent qu'en contactant les autorités afin de signaler des violences, ielles soient elles- et eux-mêmes arrêtés et expulsé.e.s du pays du fait de leur situation irrégulière.
L'article 67 de la "Ley General de Población", (soit la "Loi Générale de Population") du Mexique, bien qu'abrogé en 2011, obligeait par exemple les agents fédéraux, locaux et municipaux à demander un justificatif prouvant la régularité de la situation de tout étranger ayant recours à leurs services, et signaler tout individu en situation irrégulière. De telles lois dissuadent naturellement les migrant.e.s qui cherchent à porter plainte pour des violences, et les rendent d'autant plus vulnérables puisqu'elles encouragent l'impunité de ceux qui perpètrent ces crimes.

Malgré l'abrogation de l'article cité ci-dessus, dans l'actuel climat de durcissement des lois migratoires, les migrant.e.s en situation irrégulière mais aussi leurs proches, même lorsqu'ielles se trouvent légalement sur le territoire américain, sont de plus en plus réticent.e.s à signaler ces crimes, souvent par peur d'attirer l'attention des autorités, comme en témoignent les chiffres recueillis en 2017 par le Département de Police de Houston :

Chez les Latinxs :
- ↘ baisse de 42.8% des plaintes pour viols
- ↘ baisse de 13% des plaintes pour autres crimes violents

Chez les non-Latinxs :
- ↗ hausse de 8.2% des plaintes pour viols
- ↗ hausse de 11.7% des plaintes pour autres crimes violents

Source : Houston Police Department

Il est également important de noter que les systèmes juridiques de nombreux pays traversés par les migrant.e.s d'Amérique Centrale et du Sud sont souvent accusés d'être caractérisés par l'impunité des groupes criminels et la corruption des responsables publics, ce qui facilite et contribue à la violence, et en particulier aux violences sexuelles.

De ce fait, les migrant.e.s sont également dissuadé.e.s de porter plainte par la crainte de répercussions.
De même, l'inefficacité de la justice dans des pays comme le Guatemala ou le Mexique, où les procès peuvent être très longs (ils peuvent souvent durer jusqu'à deux ou trois ans) et où les sanctions, qui sont souvent légères dans les rares cas où elles existent, suffisent rarement à rendre justice. Les plaintes pour violences sexuelles sont donc non seulement un processus long, pénible, et parfois dangereux pour les migrant.e.s, mais sont également vues comme inutiles.
Ainsi, dans ces pays qui peinent souvent à protéger leurs propres citoyens, les migrant.e.s sont d'autant plus vulnérables et les violences d'autant plus courantes.

Les types de violences subies par les migrantes

Les migrantes sont souvent considérées comme "vulnérables parmi les vulnérables", et sont par conséquent la cible de nombreuses violences au cours de leur voyage.

Elles peuvent notamment être victimes d'extorsion, qui est souvent pratiquée par les passeurs et autres membres d'organisations criminelles, qui violent les migrantes ou bien menacent de les violer si elles ne payent pas une certaine somme d'argent. Les militaires et policiers corrompus se livrent également à ces activités criminelles, parfois seuls mais parfois aussi complices des passeurs.
Il arrive également que les locaux, comme par exemple des chauffeurs de bus, extorquent les migrantes qu'ils rencontrent : ils exigent souvent des paiements contre la promesse de ne pas les dénoncer auprès des autorités du pays dans lequel elles se trouvent illégalement.
Une étude (Diaz & Kuhner, 2006) menée auprès de migrantes dans le centre de détention de Mexico City montre que 43% des migrantes interrogées avaient été

"La galère nous tomba dessus après que nous soyons entrées à Tamaulipas, quand le train s'arrêta, des hommes nous attendaient, vêtus de noirs et bien armés avec des pistolets et des machettes, par Dieu, taisez-vous, des policiers et des soldats les accompagnaient, les malheureux étaient de connivence, ils nous ont laissé approcher et nous autres nous avons commencé à sauter des wagons et à partir en courant entre les voies, quelques-uns sont partis vers la montagne, et voyez-vous, de la montagne sortirent encore plus de policiers et de soldats, la vérité est que beaucoup réussirent à s'échapper parce que nous étions des centaines mais nous autres la malchance nous toucha. Nous sommes restés trois jours sans manger et supportant le soleil et résistant au froid, il a plu un jour entier, nous étions trempés comme des soupes.

Moi, je m'imaginais ce qu'ils allaient nous faire et je pensais à mon bébé, et je me demandais si je le reverrais et que moi, j'allais rester ici, sans personne pour me reconnaître, sans enterrement et si loin de ma maison. Ils ont coupé les mains de beaucoup d'hommes parce qu'ils ne pouvaient pas payer les cent dollars que les hommes en noirs leur demandaient, ils disaient qu'ils étaient du cartel del Golfo, là voyez, les policiers et les soldats étaient tout excités, et tous frappaient les pommettes des migrants avec les crosses de leurs pistolets, les os tonnaient quand ils les brisaient.

Ils leurs dirent qu'ils ne nous laisseraient pas partir vivants, mais que ceux qui payeraient ils ne leur toucheraient pas un cheveu et les laisseraient aller, alors qu'à ceux qui ne pouvaient payer, ils leur prendraient tout."

Témoignage de Maria-José, migrante hondurienne, recueilli par Ilka Oliva Corado

victimes d'extorsion. Pour les migrantes d'Amérique Centrale (Guatemala, Honduras, El Salvador), qui contrairement aux Sud-Américaines ne peuvent entrer légalement au Mexique sans visa, ces chiffres sont encore plus importants, et la majorité d'entre elles se retrouve victime d'extorsion.

Les migrants et migrantes sont également souvent victimes de kidnappings par les cartels et autres organisations criminelles au cours de leur trajet. Ielles sont enlevé.e.s, séquestré.e.s, et forcé.e.s à communiquer les noms de proches qui seraient capables de payer une rançon pour les faire libérer.
Tout au long de leur séquestration, les migrant.e.s font l'objet de mauvais traitements, voire de tortures; et si ni ielles ni leurs proches ne sont en mesure de payer leur rançon, ielles sont exécuté.e.s.
Plus de 20 000 migrant.e.s sont kidnappé.e.s chaque année, et bien que les enlèvements concernent aussi bien les hommes que les femmes, ces dernières sont presque systématiquement victimes de violences sexuelles, de viol, et risquent souvent d'être vendues à des réseaux de trafic sexuel et forcées à se prostituer.

En plus de subir les violences communes à tous les genres, les migrantes sont très souvent également victimes de violences sexuelles. Le viol fait aujourd'hui très souvent partie du prix à payer pour les migrantes, si bien que la plupart des études menées par des organisations telles qu'Amnesty International ou l'Université des Nations Unies sur les migrantes ayant traversé le Mexique estiment qu'entre 60% et 80% des femmes sont victimes de viol au cours de leur migration.
En plus de la peur des répercussions et des dénonciations, les migrantes craignent le jugement moral et la stigmatisation suite au viol et autres violences sexuelles. Ainsi, pas plus qu'elles ne vont signaler ces violences aux autorités, ne vont-elles chercher des soins médicaux pour les blessures et infections sexuellement transmissibles qui résultent de ces agressions.

Plus de 60% des migrantes sont victimes de violences sexuelles au cours de leur voyage.

Dans des pays comme le Mexique, les forces de l'ordre sont régulièrement accusées de torture et de viol sur leur propre population, qui dénonce fréquemment leur impunité pour ces crimes. Il n'est pas rare que les migrants et notamment les migrantes, qui sont plus vulnérables que les citoyens mexicains du fait de l'irrégularité de leur situation, soient donc victimes de crimes similaires.
Des agents de police, membres de l'armée ou garde-frontières sont régulièrement accusés par les migrantes de profiter de leur position d'autorité; par exemple en réclamant des sommes d'argent ou des faveurs sexuelles contre lesquelles ils échangent la promesse de ne pas faire arrêter et/ou déporter leurs victimes.

Les passages des frontières, notamment celle séparant le Mexique des États-Unis, sont d'autant plus dangereux pour les migrantes qui sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles perpétrées par les garde-frontières et autres autorités en charge de l'immigration.
Ce genre de violences est de plus en plus courant du fait de la militarisation croissante des frontières. Plus la situation aux frontières se rapproche d'une situation de conflit, plus les mécanismes qui mènent à l'utilisation du viol comme arme de guerre se multiplient à la frontière séparant les États-Unis du Mexique.
En effet, le viol devient un instrument de domination et une arme psychologique que l'on utilise contre un être doublement déshumanisé, d'une part par sa condition d'étranger et d'autre part par sa condition de femme, considérée comme un facteur de vulnérabilité.

Les migrant.e.s en situation irrégulière qui sont arrêté.e.s par la police au Mexique ou aux États-Unis sont envoyé.e.s dans des centres de détention en attendant leur expulsion du pays. Il en va de même pour les migrant.e.s dont les demandes d'asile sont en cours de traitement.
Les conditions de détention dans ces centres sont difficiles : la corruption, la surpopulation, les mauvais traitements y sont courants; les services et les infrastructures mis à disposition des migrant.e.s sont inadéquats. Les femmes y sont vulnérables au harcèlement et aux agressions, notamment venant des gardes.
D'après une étude réalisée auprès des migrantes dans un centre de détention à Chiapas au Mexique, 91% d'entre elles n'avaient pas été informées de leur droit à une représentation légale, et 88% des migrantes ne connaissaient pas leur droit à la demande d'asile. Une analyse par le journal The Intercept concernant 1224 des plaintes pour abus déposées entre 2010 et 2017 dans des centres de détention aux États-Unis montre également les tendances suivantes :

Du fait de ces conditions, de nombreuses migrantes sont réticentes à déposer une demande d'asile afin d'éviter les centres de détention, et préfèrent prendre le risque d'y demeurer aux États-Unis avec un statut illégal. Celles qui sont arrêtées préfèrent être déportées rapidement et recommencer le processus de migration plutôt que de passer des durées indéterminées en centre de détention.

Enfin, même pour les migrantes qui atteignent leur but et parviennent à trouver un emploi aux États-Unis, des risques subsisten, notamment celui de l'exploitation par des employeurs profitant de leur situation irrégulière.
En effet, les travailleuses clandestines ne bénéficient pas de protection légale et sont par conséquent souvent victimes de conditions de travail, d'horaires et de salaires médiocres. Elles sont donc plus susceptibles d'être exploitées lorsqu'elles sont employées dans le cadre d'un travail non-déclaré, souvent comme femmes de ménage ou comme domestiques.

Un très grand nombre de ces plaintes ne fait l'objet d'aucune enquête.
Sur les 1224 plaintes étudiées, 43 ont débouché sur une enquête.

La majeure partie des violences dans les centres de détention faisant l'objet de plaintes sont des violences sexuelles.
56% des plaintes concernaient des cas d'agressions sexuelles, 25% des cas de harcèlement sexuel sans contact physique, 22% des cas de violence physique non-sexuelle, 6% des cas d'agression verbale.

Source : The Intercept

@Casa Civil Presidência da República (CC)

LES STRATÉGIES SPÉCIFIQUES À LA MIGRATION FÉMININE

Un changement de paradigme dans les études sur la migration

L'accroissement des études sur les stratégies migratoires témoigne du passage d'une analyse seulement statistique à un regard analytique qui s'attache plus particulièrement à l'humain et à ses choix. Le migrant n'est plus un chiffre mais un acteur rationnel.

Concernant plus particulièrement les femmes migrantes, on observe une modernisation parallèle des analyses. Jusque dans les années 1970, la femme migrante était considérée comme simplement accompagnatrice, dépendante de son mari, qui ne fait pas le choix de migrer par elle-même. Il a fallu attendre les années 1980 pour que les migrantes soient désormais regardées comme des actrices sociales à part entière. Les migrantes ne sont plus des "victimes" passives dans leur migration mais on reconnaît désormais leur capacité d'action, la migration pouvant être pour elles synonyme d'autonomie.
C'est dans les mêmes années qu'on remarque la progression de la migration de femmes seules et parfois en tant que pionnières des migrations familiales.

Cependant, les migrations féminines diffèrent de celles des hommes. Approche statistique et biographique se complètent pour expliquer ces phénomènes de différenciation :

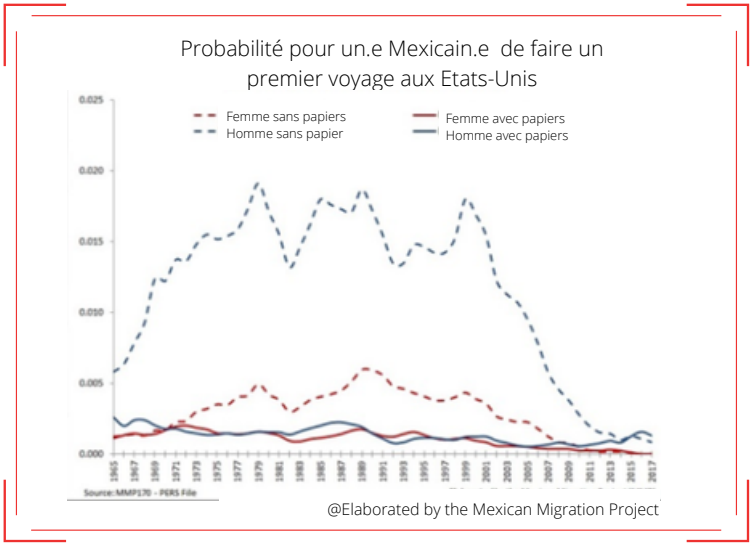

Derrière cette différence numérique des migrations illégales entre hommes et femmes dissimulent des inégalités en termes de capacité migratoire et dans les modalités des migrations (exposition au danger, moins de ressources financières ou sociales, vulnérabilité).

Comment comprendre cette différence entre migrations féminines et masculines ?

Il est possible de l'expliquer grâce à la notion relative de genre. En effet, une analogie entre le caractère plus ou moins patriarcal d'une société donnée et la propension à migrer des femmes de ces sociétés peut être remarquée.

On observe des différences dans le mode de migration des hommes et des femmes selon le caractère patriarcal ou matriarcal d'une société. A titre d'exemple, les comportements des femmes mariées s'accordent à ceux de leur maris dans les sociétés patriarcales : si leur mari émigre aux Etats-Unis, leur probabilité de le faire elles-mêmes augmente.

La violence subie par les femmes pendant leurs voyages a-t-elle pour effet de les faire renoncer à migrer ?

La vision la plus commune est qu'en réalité, même en dépit du danger, l'extrême précarité des situations des femmes dans le contexte de l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud dans certains pays en crise fait que la migration ne résulte plus tant d'un choix mais d'une nécessité. Bien sûr, ces violences incitent à un renoncement à la migration mais de fait les capacités de choix des femmes peuvent être très limitées dans des conditions de vie initialement dégradées.
Il se pourrait que les femmes soient plus incitées à migrer dans les sociétés patriarcales pour échapper à ces normes sociales qui leurs sont imposées. Dès lors, les violences seraient un "prix à payer" pour espérer une amélioration de leurs conditions de vie.

Plutôt que de renoncer à migrer, ce qui n'est pas possible dans certaines situations, les femmes se préparent à cette violence. En effet, certains témoignages ont fait ressortir que les femmes migrantes ont recours à un contraceptif, le Depo-Provera, souvent appelé injection anti-Mexique, qu'elles prennent de manière préventive avant de commencer leur migration. Cette mesure est parfois exigée par les passeurs.

Les femmes peuvent-elles migrer seules ou leur accompagnement est-il nécessaire ?

Très souvent les femmes migrantes suivent d'autres membres de leur famille, leurs parents ou leur mari. Seule une infime minorité d'entre elles migre seules, alors qu'environ 50% des migrants partent seuls pour les Etats-Unis.

En revanche, la nouvelle génération de femmes fait preuve d'une plus grande propension à migrer pour des raisons professionnelles, quand les femmes de seconde génération sont plus susceptibles de migrer pour des raisons familiales. Dès lors, les femmes partent de plus en plus souvent seules, ce qui peut nous amener à parler d'une "féminisation" des migrations.

La question de l'accompagnement des femmes a pour enjeu l'affirmation de leur autonomisation : la migration participe-t-elle à une transformation des rapports sociaux de sexe ou à leur renforcement ? Si certaines études constatent un accroissement de l'indépendance des femmes par la migration, d'autres attestent d'une intensification de la domination voire de l'exploitation de la femme, maintenue dans les normes genrées.
Dans cette optique, son accompagnement nécessaire est signe de dépendance de la femme, comme une sorte de mise sous tutelle.

Le fait que les migrations féminines soient très sujettes à la violence a un impact direct sur leur accompagnement. Les femmes migrantes seules sont bien plus vulnérables que les autres. En effet, si les migrations constituent une perspective d'amélioration des conditions de vie pour les hommes comme pour les femmes, elles comportent plus de désavantages et de risques pour les migrantes que pour les migrants, notamment du fait que peu d'entre elles s'y aventurent. En raison de cela, la migration féminine peut aussi souffrir d'une mauvaise réputation, freinant le départ de certaines. En effet, le recours à la prostitution par certaines migrantes donne une mauvaise image de la migration aux populations des pays de départ, accentuant la marginalité des femmes qui l'envisageraient.

La violence est-elle perçue comme une fatalité ?

Dans une tribune publiée par Le Monde en janvier 2019 ("Les femmes migrantes doivent intégrer le viol comme un élément du voyage"), le sociologue Smaïn Laacher insiste sur l'impossibilité pour les femmes de choisir leur destinée. Elles sont contraintes de migrer, et contraintes dans le déroulement de leur migration. Il est clair, selon lui, que la violence est perçue comme une fatalité, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme inévitable, irrémédiable, comme une partie intégrante de la migration. En rappelant le taux de 60% de femmes migrantes d'Amérique du Sud violées pendant leur migration (2007), il pointe du doigt une violence de très grande ampleur, qui n'est plus une simple éventualité qu'il faudrait tenter d'éviter par une quelconque stratégie, mais un facteur à prendre en compte quand on entreprend un tel voyage. Ainsi, l'ampleur du phénomène a pour conséquence une résignation des femmes à composer avec les violences, à défaut de pouvoir les éviter. On ne vise plus le meilleur mais le moins pire.

Dès lors, comment expliquer le maintien, voire la hausse de la féminisation de la migration dans ces régions en dépit de cette violence ?

Tout d'abord, la perspective de l'indépendance financière, de l'autonomisation sociale de la femme, de meilleures conditions de vie pour elles comme pour les bénéficiaires des fonds privés qu'elles sont susceptibles d'envoyer et l'amélioration de leur statut dans leur pays de provenance ne sont pas négligeables. De même, comme explicité plus haut, l'analyse classique est encore très liée au mariage et à la famille, avec par exemple les migrations pour "regroupement familial". On attribue rarement, ou trop peu, les migrations féminines au travail ou à l'asile politique, alors qu'on n'hésite pas à le faire pour les migrations masculines. Enfin, les violences subies dans leur pays d'origine sont des raisons suffisantes pour comprendre le départ des femmes. On peut aussi faire valoir le manque d'informations auquel elles sont sujettes pour répondre à la question.

Mais les facteurs sont aussi largement, même si cela est à nuancer, d'ordre économique. La nouvelle division internationale du travail fait que le secteur des soins ou des emplois domestiques est privilégié par les femmes migrantes, et ce même qualifiées.

Dans *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations* (2005), de C.Verschuur et F.Reysoo, est utilisé le terme de "matières premières extraites des pays du Sud" pour désigner ces femmes migrantes qui viennent alimenter ce secteur du *care* et surtout pour dénoncer la mise en place d'un nouveau rapport international basé sur des échanges inégaux, signe de dynamiques de domination implicites.

Quels risques les femmes sont-elles prêtes à encourir dans le but d'arriver au pays de destination?

Dans le chapitre "Lutte contre le trafic des femmes ou pour les droits de la personne", de l'ouvrage *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Françoise Guillemaut interprète de manière féministe les recherches sur les migrations féminines. Elle critique de manière vive cette tendance à voir les migrantes comme des victimes, incapables de faire leurs choix par elles-mêmes, dépendantes du contexte ou d'une figure tutélaire, passive. Par exemple, elle renverse la vision classique sur la prostitution des migrantes. La notion de choix est centrale selon elle pour appréhender cette activité, même si relativement complexe. L'idée commune est que les femmes sont victimes de la prostitution, qu'elles ne l'ont pas voulue, qu'elles ont perdu leur liberté par l'exploitation qu'elles subissent des proxénètes. On ne considère pas que cette prostitution peut faire partie intégrante d'une stratégie migratoire. F.Guillemaut au contraire affirme que la prostitution peut relever d'un choix, qui est certes déterminé par le contexte social, économique et personnel dans lequel se trouvent les migrantes. Si certaines sont clairement contraintes à la prostitution par la violence ou la menace, ce n'est pas le cas de toutes. En bref, il faudrait nuancer cette victimisation constante des femmes et les considérer pour leur capacité à choisir et agir - ce qui ne veut pas pour autant dire consentir.

Sans nécessairement aller jusqu'à dire que la prostitution est un "outil de libération" pour les femmes qui la choisissent, cela peut relever d'une stratégie d'adaptation aux rapports sociaux entre les sexes pour raison économique, leur donnant la clé de leur indépendance.

Existe-t-il des réseaux de solidarité pour permettre aux femmes d'appréhender leur migration ?

Un pan de la recherche sur la migration s'intéresse au capital social nécessaire pour migrer. Les réseaux - de type familial, amical ou social - peuvent permettre de faciliter un départ en rassemblant les sommes nécessaires à la migration. Les migrantes peuvent ensuite faire appel à plusieurs petits passeurs, par un cercle d'interconnaissances. Ces réseaux ne sont pas nécessairement d'ordre criminel.

Face aux violences de plus en plus fréquentes, voire inévitables, de plus en plus de femmes s'organisent pour y résister. Cela commence par la sensibilisation, par la diffusion des récits d'agressions sexuelles, pour que le choix de migrer soit un choix en conscience, pour que des stratégies d'évitement puissent avoir la possibilité de se mettre en place, etc. Tout au long de leur trajectoire, les femmes migrantes trouvent de l'aide des bénévoles de centres de refuges pour migrants.

On voit se construire des réseaux de solidarité et d'échange. Par exemple, les migrantes nicaraguayennes au Costa Rica, la plupart en situation irrégulière, regroupent leurs forces pour faire face aux problèmes qu'elles rencontrent au quotidien en échangeant informations, biens, appui émotionnel et moral. Ces migrantes nicaraguayennes disposent de plus ou moins de ces diverses ressources en fonction de leur temps passé au Costa Rica. Celles qui sont arrivées depuis trois ans ou moins sont beaucoup plus vulnérables que les autres et ne savent pas encore comment s'organiser pour trouver un emploi, un logement, etc. Les migrantes nicaraguayennes établies au Costa Rica depuis plus de cinq ans bénéficient elles de conditions de vie plus stables et viennent alors en aide aux plus jeunes et à celles arrivées plus récemment grâce à l'expérience qu'elles ont pu acquérir. Elles les aident à les sortir de l'isolement social et à échapper à la criminalité auxquels elles sont particulièrement sujettes.
Cela se fait notamment par le biais de formations visant à créer un réseau de soutien social dispensées par la Casa de la Mujer, Grupo Factor X développé par la Environment Health Coalition. Y est faite une sensibilisation par exemple sur les risques de la toxicité de certains emplois, mais aussi sur les droits des migrantes qui le plus souvent les ignorent, notamment en matière de droit du travail. Des cours sur la mondialisation, sur le féminisme, sur l'oppression sont également dispensés.

CONCLUSION

Les recherches portant sur les stratégies migratoires des femmes migrantes d'Amérique latine soulèvent des sujets tels que la "sélectivité migratoire", l'indépendance de la femme, leur place dans la société, etc.

Elles pointent aussi du doigt la complexité des phénomènes migratoires, mais surtout on y devine que les interventions politiques peuvent agir sur la dangerosité des trajectoires des migrantes et sur l'ampleur des risques qu'elles prennent.

Pour l'instant, les mesures visant leur protection viennent surtout des associations de bénévoles, les Etats se contentant au contraire de fermer leurs frontières, ce qui accroît l'insécurité et la vulnérabilité des femmes. Il est cependant urgent d'assurer des alternatives stables au travail du sexe pour ne pas alimenter le trafic par des mesures trop restrictives qui ne donnent pas d'autre choix aux migrantes que d'avoir recours à des passeurs.

On fait effectivement le constat que la politique migratoire des Etats-Unis après 1986 a amené les femmes à dépendre des passeurs qu'elles payaient pour les aider à traverser la frontière, alors que les hommes étaient plus susceptibles de traverser seuls.

Les risques de se faire repérer sont plus grands dès 1986 pour les migrantes comparés à ceux du début des années 1980 alors que les migrants encourent moins de risques après 1986.

Ainsi, les lois migratoires peuvent jouer un rôle dans la modification des stratégies des migrantes et par extension à mener à l'augmentation de leur exposition à la violence en créant des conditions qui poussent les femmes à la migration vers des canaux illicites, les rendant encore plus vulnérables qu'elles ne l'étaient déjà.

SOURCES

Ouvrages et articles

- Adenauer Konrad, *Discours à l'occasion de la signature du Traité de Rome*, 25 mars 1957.
- Bautista Nidia (trad. Rose Maéva) "Sur la route des Etats-Unis, les femmes migrantes s'organisent contre les agressions sexuelles", *GlobalVoices*, 2016.
- Bret Cyrille, Parmentier Florent, *UE - Russie : dépasser les rivalités*, Institut Jacques Delors [policy paper], 5 juillet 2016.
- Brocard Sophie, *Russie-Union Européenne : un état des lieux*, 19 mars 2018.
- Casas Laura Oso "Femmes, actrices des mouvements migratoires", dans Verschuur Christine, Reysoo Fenneke, *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations, Cahiers Genre et Développement* n°5, 2005.
- Cerruti Marcela et Massey Douglas S., "On the Auspices of Female Migration From Mexico to the United States", *Demography*, juin 2001.
- Cook Heffron Laurie, Hurtado Gabriela et Serrata Josephine V., "Latina Immigrant Women and Children's Well-Being and Access to Services After Detention", *Casa de Esperanza: National Latin@ Network*, 2018.
- Cour Européenne des Droits de l'Homme, *Violation par article et par État*, 2018.
- De Gaulle Charles, *Discours de Strasbourg*, 23 novembre 1959.
- Diaz Gabriela and Kühner Gretchen, "Women Migrants in Transit and Detention in Mexico", *Migration Policy Institute*, 2007.
- Dimmitt Gnam Alyson, "Mexico's Missed Opportunities To Protect Irregular Women Transmigrants: Applying A Gender Lens To Migration Law Reform", *Pacific Rim Law & Policy Journal Association,* 2013.
- Donato Katharine, "U.S. Migration from Latin America: Gendered Patterns and Shifts", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science, Continental Divides: International Migration in the Americas*, 29 juin 2010.
- Donato Katharine *et al*. "A Glass Half Full? Gender in Migration Studies", *International Migration Review*, mars 2006.
- Donato Katharine *et al*., "The Cat and Mouse Game at the Mexico-U.S. Border: Gendered Patterns and Recent Shifts" in *International Migration Review*, mai 2008.
- Eurostat, *Russia-EU trade in goods statistics*, mars 2019.
- Eurostat, *La production et les importations d'énergie*, juillet 2018.
- Falcón Sylvanna, "'National Security' and the Violation of Women : Militarized Border Rape at the US-Mexico Border", *Color of Violence*, South End Press, 2006.
- Faye Olivier, Semo Marc, "À Brégançon, Emmanuel Macron tend la main à la Russie, 'profondément européenne' ", dans *Le Monde,* 20 août 2019.
- Fédorovski Vladimir, "Relations russo-européennes : une rupture inévitable ?", dans *Revue politique et parlementaire*, 24 juillet 2019.
- Fleury Anjali, "Fleeing to Mexico for Safety: The Perilous Journey for Migrant Women", *United Nations University*, 2016.
- Gorbatchev Mikhail, *Discours devant le Conseil de l'Europe*, 06 juillet 1989.
- Guillemaut Françoise, "Lutte contre le trafic des femmes ou pour les droits de la personne", Genre, pouvoirs et justice sociale, *Cahiers Genre et Développement* n°4, 2005.

- Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes doivent intégrer le viol comme un élément du voyage », *Le Monde*, 22 janvier 2019.
- La Documentation Française, "Energie: Les nouvelles frontières", dans *Questions Internationales*, 2014.
- La Documentation Française, *La Russie et l'Union Européenne*, 27 juin 2008.
- La Dépêche, *Cinq conflits diplomatiques qui jettent une ombre sur le Mondial russe*, 10 mars 2018.
- Lefort Philippe, "La crise ukrainienne ou le malentendu européen", dans *Politique Étrangère*, 2014.
- Leutert Stephanie, "Trump Has It Backward: Many Migrants Are Victims of Crime", *The New York Times*, 18 septembre 2018.
- Lévesque Andrée, "La division sexuelle et la nouvelle division internationale du travail dans la mondialisation néolibérale" , dans Verschuur Christine, Reysoo Fenneke, Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations, Cahiers Genre et Développement n°5, 2005.
- Light Julie, "Le long et difficile parcours pour organiser les travailleuses des maquiladoras", dans Verschuur Christine, Reysoo Fenneke, Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations, *Cahiers Genre et Développement* n°5, 2005.
- Marin-Herrera Maritza et al., "Tejedores de Sobreviviencia Redes de Solidaridad entre Nicaragüenses en Costa Rica : El caso de « La Carpio »", *UCR*, 2000.
- Massey Douglas S., Fischer, Mary J. and Capoferro Chiara, "International Migration and Gender in Latin America: A Comparative Analysis", National Center for Biotechnology Information, 2011.
- Mirel Pierre, "Union européenne - Russie : après trois décennies perdues, vers une cohabitation nouvelle ?", dans *Question d'Europe n°438*, Fondation Robert Schuman, 10 septembre 2018.
- Morokvasic Mirjana « Émigration des femmes : suivre, fuir ou lutter », *Nouvelles Questions*
- *Féministes* n ° 13, printemps 1986.
- Öberg Divac, "Le suivi par le Conseil de l'Europe du conflit en Tchétchénie", dans *L'Annuaire français du droit international*, 2004.
- Oliva Corado Ilka (trad.Anne Wolff), "Maria José", *Resumen Latinoamericano*, 2013.
- Pozzo di Borgo Yves, *UE - Russie, quelles relations ?*, Sénat [rapport], 10 mai 2007.
- Service Européen de l'Action Extérieure, *EU annual report human rights and democracy in the world*, 2018.
- Service Européen de l'Action Extérieure, *The European Union and the Russian Federation*, [en ligne sur Eeas.europa.eu], 30 mai 2019.
- Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI Military Expenditure Database*, 1949-2018.
- Stroobants Jean-Pierre, "Les Européens surpris par la teneur des discussions entre Trump et Zelensky", dans *Le Monde*, 26 septembre 2019.
- Tanca Louis, "En cas de conflit entre la Russie et les États-Unis, tous les Européens ne choisiraient pas le même camp", dans *BFMTV* [en ligne], 25 septembre 2019.
- Service Européen de l'Action Extérieure, *The European Union and the Russian Federation* [en ligne sur *Eeas.europa.eu*], 30 mai 2019.
- Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI Military Expenditure Database, 1949-2018.
- Stroobants Jean-Pierre, "Les Européens surpris par la teneur des discussions entre Trump et Zelensky", *Le Monde*, 26 septembre 2019.

- Tanca Louis, “En cas de conflit entre la Russie et les États-Unis, tous les Européens ne choisiraient pas le même camp”, dans *BFMTV* [en ligne], 25 septembre 2019.
- Torre-Cantalapiedra Eduardo et Giorguli Silvia E., *Movilidades internas e internacionales en Colombia: determinantes, patrones migratorios y diversidad de destinos, 1950-2010*, 2016.
- Toute l’Europe, *La dépendance énergétique européenne*, [en ligne sur Touteleurope.eu], 24 juin 2019.
- Trenin Dmitri, "Russia-NATO: controlling confrontation", dans *Politique Étrangère*, 2016.
- Union Européenne, *Sanctions de l’UE à l’encontre de la Russie concernant la crise en Ukraine*, [en ligne sur Europa.eu].
- Union Européenne, *The EU and Russia reinforce the Early Warning Mechanism to improve prevention and management in case of an energy crisis*, [en ligne sur Europa.eu], 16 novembre 2009.
- Ventura Christophe, “L’Amérique latine, centre de gravité des déplacements forcés”, IRIS, 26 juin 2019.

Crédits

- Reuters, *Carte de l'Union Européenne et de la Russie*, carte.
- RollingStone, *Liberté d’expression, la France épinglée*, infographie, statistiques de Freedom House.
- Union Européenne, EU sanctions against Russia over Ukraine”, infographie.